



Maine : nouvelle définition du niveau de maîtrise de la langue anglaise - un guide pour les élèves et leurs familles

Le Département de l'éducation de l'État du Maine a récemment annoncé que les élèves qui ont établi un niveau de compétence composite de 4,5 ou plus avec le test *ACCESS for ELLs* ne seront plus considérés comme des étudiants apprenants en anglais seconde langue (*English Learners - ELs*). Comme il s'agit d'un changement* par rapport aux années précédentes, le Département souhaite expliquer aux élèves et à leurs familles la raison de cette décision.

En vertu de la législation fédérale, chaque État choisit sa propre définition du niveau de maîtrise de la langue anglaise. En d'autres termes, le Département de l'éducation du Maine décide quelle est la note qu'un apprenant en anglais comme seconde langue doit atteindre avec le test *ACCESS for ELLs* pour pouvoir sortir du programme d'apprentissage de l'anglais comme seconde langue (ALS). Cette note doit correspondre à un niveau suffisant pour assurer que l'élève dispose des compétences scolaires appropriées en anglais pour réussir à l'école sans le soutien du programme ESL (anglais seconde langue).

Par le passé, le Maine était le seul État qui exigeait un niveau de compétence composite de 6,0 (la note maximale possible) pour permettre à un élève de quitter le programme ESL. En 2017, le système de notation du programme *ACCESS for ELLs* a changé, et il est devenu plus difficile d'obtenir une note de 6,0. Le Maine a alors établi 5,0 comme note requise pour obtenir le niveau de maîtrise de la langue anglaise, une note qui correspondait à peu près, en difficulté, au 6,0 précédent.

Cette année, le Département a suivi des étudiants en anglais comme seconde langue du test *ACCESS* de divers niveaux et a étudié attentivement leurs résultats suite aux évaluations académiques requises par l'État (eMPowerME et SAT). Un peu plus de la moitié des élèves avec un niveau de 4,5 dans le programme *ACCESS* ont satisfait ou dépassé les prévisions en anglais lors des évaluations académiques requises par l'État, ce qui correspond sensiblement aux résultats des élèves qui ne font pas partie du programme ESL. Cela laisse entendre que lorsqu'un élève atteint un niveau de 4,5 avec le test *ACCESS*, son niveau en anglais n'est plus un obstacle à l'apprentissage.

Quand un élève apprenant en anglais seconde langue quitte un programme ESL, les enseignants suivent ses résultats scolaires pendant deux ans : si l'élève semble avoir encore besoin du soutien du programme ESL, il doit lui être fourni. (Notez que, dans ce cas, l'élève n'aura pas besoin de passer une fois de plus le test *ACCESS*.) En outre, certains anciens élèves étudiants en anglais apprenants en anglais comme seconde langue peuvent continuer à avoir besoin d'un soutien scolaire pour atteindre leur plein potentiel : ils recevront le même soutien sur le plan scolaire, avec les mêmes programmes et services disponibles pour tous les élèves (par exemple, Rtl, Title I et les programmes d'éducation spécialisée).

Si votre enfant apprenant en anglais seconde langue a atteint un niveau de 4,5 avec le programme d'évaluation *WIDA Screener Online*, cet élève ne sera plus considéré comme étudiant apprenant en anglais seconde langue (EL). (Cependant, si l'élève a déjà passé le test *ACCESS* et n'a pas atteint un niveau d'au moins 4,5, il ou elle sera toujours considéré(e) en tant qu'apprenant étudiant en anglais seconde langue (EL) jusqu'à ce qu'il ou elle atteigne le niveau 4,5 ou plus dans le test *ACCESS*.)

Quel que soit le niveau atteint par l'élève avec *ACCESS*, tous les élèves doivent pouvoir suivre les cours appropriés à leur niveau scolaire et suivre des classes difficiles qui les prépareront à leur diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat), ce qui leur permettra d'aller à l'université ou de bien se lancer dans leur vie professionnelle. Être un étudiant apprenant en anglais seconde langue n'est pas un obstacle à la pleine participation aux programmes scolaires ou parascolaires de l'école.

Si vous avez des questions concernant les informations présentées dans cette lettre, n'hésitez pas à m'appeler ou à m'envoyer un courrier.

April Perkins

Directrice des programmes bilingues et ESOL & Title III
23 State House Station
Augusta, ME 04333 - USA

Bureau : (207)624-6627
Portable : (207)441-9043
april.perkins@maine.gov